



Un outil pour servir!

# LETTRE DU MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES Décembre 2006

## L'OFFENSIVE 2007 du MÉDAC pour la bonne gouvernance des BANQUES et des ENTREPRISES

Six propositions choc seront présentées aux prochaines assemblées annuelles d'actionnaires, notamment celles des six grandes banques à chartre canadienne. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les banques* (article 143. Par. 5), ces propositions ont été acheminées le 7 novembre 2006, soit au moins

90 jours avant la date de l'assemblée annuelle de chacune d'entre elle, les premières débutant le premier mars 2007 (la CIBC à Calgary et la Banque de Montréal à Toronto).

Trois des six propositions du MÉDAC portent sur la rémunération des hauts dirigeants, deux demandent plus de transparence concernant

leurs filiales et leur participation dans les fonds dits « de couverture » (hedge funds) et une plaide en faveur d'une plus forte représentation des femmes sur les conseils d'administration des banques.

**À LIRE**  
**PAGES 4-5 : LES PROPOSITIONS ET LEUR ARGUMENTAIRE**



**Le respect :  
une valeur non négociable!**

Si vous avez l'impression d'être en enfer plutôt qu'en affaires, demandez conseil!

Chez Paquette Gadler, nous avons choisi de nous consacrer au droit des actionnaires afin que vos droits et vos intérêts soient pleinement respectés.

[www.paquettegadler.com](http://www.paquettegadler.com)  
(514) 849-0771



PAQUETTE GADLER INC.  
AVOCATS EN DROIT DES  
ACTIONNAIRES

## Votre conseil d'administration 2006-2007

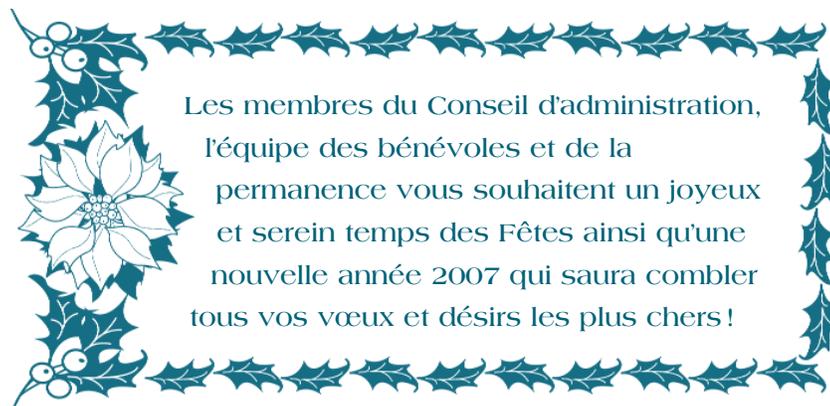
BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

- Édith Baron-Lafrenière, secrétaire exécutive
- Réjean Sauvé, trésorier
- Monique Charland, responsable du comité « Recrutement-Bénévolat »
- Jean Legault, administrateur

Plus de détails en pages 2 et 3

### SOMMAIRE

- P. 2 Conseil d'administration 2006-2007
- P. 3 Compte rendu de l'Assemblée annuelle et opinion
- P. 4-5 Les 6 propositions du Médac
- P. 6 Nouvelles... en bref!
- P. 7 La formation en marche : inscrivez-vous!
- P. 8 Courrier et campagne de recrutement

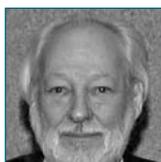


Les membres du Conseil d'administration, l'équipe des bénévoles et de la permanence vous souhaitent un joyeux et serein temps des Fêtes ainsi qu'une nouvelle année 2007 qui saura combler tous vos vœux et désirs les plus chers!



**Yves Michaud**  
*Président*

Yves Michaud a fondé l'APÉIQ en 1995. Journaliste, il a été rédacteur en chef de trois journaux; *Le Clairon*, *La Patrie* et *Le Jour*. Député à l'Assemblée nationale du Québec (1966-1970), il fut ensuite délégué général du Québec en France (1979-1984) et président de la Société du Palais des congrès de Montréal. Auteur de *Paroles d'un homme libre* et de *Les raisons de la colère*, il porte le titre de Commandeur de la Légion d'honneur et celui de Patriote de l'année 1997.



**Fernand Daoust**  
*Vice-Président*

Fernand Daoust est conseiller spécial auprès du président du Fonds de solidarité FTQ et président honoraire de la FTQ dont il fut le secrétaire général puis le président. Il siège au conseil d'administration du CORIM, de la Fondation Paul-Gérin-Lajoie et de la Fondation Lionel-Groulx. Récipiendaire du Prix du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la cause du français, il a reçu le titre de Patriote de l'année en 1998. Il a été nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec.



**Réjean Sauvé**  
*Trésorier*

Réjean Sauvé est titulaire d'un baccalauréat des HEC. Comptable agréé, il fut membre de l'Institut des comptables agréés du Québec et vérificateur chez Arthur Anderson. Il fut aussi premier vérificateur chez Price Waterhouse en Italie et directeur à VIA Rail Canada. En 1986, il fonda la société de logiciels de publicité québécoise, l'Adcognito à Montréal. Il fut vice-président dans la firme Encoda Systems, à Denver et est actuellement président de la firme Gestion Rémiot Inc. de Montréal.



**Édith Baron-Lafrenière**  
*Secrétaire*

Édith Baron-Lafrenière est diplômée en droit des universités de Montréal et d'Ottawa. Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1976. De 1976 à 1979, elle a pratiqué le droit au sein d'une étude légale de Sainte-Agathe-des-Monts. De 1979 à 2002, elle a œuvré en droit municipal à Ville Saint-Laurent où elle a occupé les fonctions de directrice du secrétariat administratif et greffier de la Ville. Depuis, elle concentre sa pratique sur le processus électoral et démocratique du Québec.



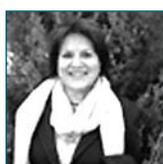
**Claude Béland**  
*Administrateur*

Claude Béland est l'ancien président du Mouvement des Caisses Desjardins, avocat, professeur de droit commercial et de droit des coopératives. Conférencier émérite, il vient enrichir le MÉDAC de sa vaste expérience du fonctionnement des institutions financières et de son exceptionnelle notoriété.



**Jean Legault**  
*Administrateur*

Jean Legault est témoin expert en litiges et formateur auprès de professionnels et cadres du secteur privé et public et d'ordres professionnels dont le Barreau du Québec et la Chambre des notaires. Il fut professeur à l'UQAM en comptabilité-finances et administrateur de l'Ordre des comptables agréés du Québec.



**Monique Charland**  
*Administrateur*

Monique Charland est titulaire d'un baccalauréat en sciences. Depuis 1987, elle est conseillère en développement technologique au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Elle est vice-présidente du conseil de la Caisse Saint-Joseph-de-Bordeaux et membre de l'Ordre des chimistes du Québec.



**Louise Champoux-Paillé**  
*Administrateur*

Louise Champoux-Paillé détient un baccalauréat de l'Université Laval et une maîtrise en administration des affaires de l'UQAM. Présidente du Bureau des services financiers (1998-2004), elle a développé une expertise en matière de déontologie, de saine gestion et d'ajustement aux exigences en matière de transparence.



**Benoît Roy**  
*Administrateur*

Benoît Roy est le président fondateur du Rassemblement pour un pays souverain (RPS). À l'emploi de la Société de transport de Montréal depuis plus de douze ans, il milite depuis trente ans pour la promotion de l'indépendance nationale du Québec. Il souhaite jouer un rôle actif dans la croisade du MÉDAC contre les abus des marchés financiers et bancaires.



**Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires**

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone (514) 286-1155 • Télécopieur (514) 286-1154

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éditeur  
Collaborateurs

**Yves Michaud**  
**Édith Baron-Lafrenière**  
**Normand Caron**  
**Mohand Tessa**

## BULLETIN

GRAPHISME

**Gestion d'Impressions Gagné inc.**

Courriel : [admin@medac.qc.ca](mailto:admin@medac.qc.ca)

Site internet : [www.medac.qc.ca](http://www.medac.qc.ca)

# Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des membres du Médac

Le 10 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires au siège social de ce dernier, 82 rue Sherbrooke ouest, à Montréal.

Devant plusieurs membres du Mouvement et entouré de son conseil d'administration, M. Yves Michaud, président, a déposé un rapport énonçant les grandes étapes ainsi que les gains et victoires obtenus par le Médac (anciennement APEIQ) depuis 1997. Il a rappelé que tout

commença avec le jugement de l'Honorable juge Pierrette Rayle le 9 janvier 1997 qui accordait aux actionnaires minoritaires la possibilité de présenter des propositions aux assemblées des banques.

Monsieur Michaud expliqua ensuite que l'année dernière, le Mouvement a pris un important virage en voulant développer un programme d'éducation et de formation des actionnaires, programme qui s'adressera avant tout aux membres du

Mouvement. Monsieur Fernand Daoust, vice-président, explicita davantage ce plan de formation et répondit aux questions des membres. (Voir article sur cette formation en page 7)

Les états financiers des six premiers mois de l'année ont été adoptés et la firme de vérification comptable Hamel Drouin PKF fut choisie pour la préparation des états financiers se terminant le 31 décembre 2006.

Lors de l'assemblée, trois administrateurs ont annoncé leur

départ du conseil d'administration : Mesdames Monic Brûlé et Hélène Dufresne et Monsieur Pierre Gagnon que le président a chaleureusement remercié pour leur excellent travail et leur grande disponibilité tout au cours de leur mandat. Quatre nouveaux membres fut déclarés élus : Mesdames Édith Baron-Lafrenière et Monique Charland, Messieurs Jean Legault et Réjean Sauvé.

## OPINION : *Rémunération indécente des pdg*

# Le chiffre IMMORAL : 262

Chaque jour amène son lot de chiffres en nombre si imposant qu'ils suscitent davantage d'indifférence que de curiosité. Pourtant, l'un d'entre eux doit être souligné, mémorisé, voire débattu, tant il symbolise l'extravagance qui caractérise désormais les conseils d'administration des grandes entreprises. Lequel? 262. Aujourd'hui, un président empoche l'équivalent de 262 fois le salaire moyen des employés de la société qu'il dirige. Dans les années 60, un p.d.g. nord-américain gagnait 24 fois le revenu de l'employé. Ensuite, le multiple est monté à 35 avant de s'établir à 71 à la fin des années 80. C'est au cours de cette dernière décennie qu'un changement notable dans l'administration des salaires a

été effectué. Sous les coups de la récession, lors du premier mandat de Ronald Reagan et de la déconfiture boursière d'octobre 1987, l'alignement de la paye des patrons sur la performance financière des sociétés s'est généralisé.

Ce mécanisme de rétribution avait sa logique. Il l'aurait encore si les membres des comités de rémunération des compagnies publiques avaient en la matière le souci de la décence. Si ce fut le cas, ça ne l'est plus du tout. Aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et en France, une ribambelle d'exemples récents démontrent que la démesure l'a emporté sur le sens commun. Au Canada, ce qu'il s'est passé chez Nortel est un

concentré de ce qui a cours un peu partout en Occident. On vous fera grâce des revenus consolidés perçus par le chef de la direction pour mieux s'attarder aux options sur action dont il a hérité. Au total, 5 millions de titres, de Nortel évidemment, se sont additionnés à son portefeuille. Et alors? Ce geste confirme ce que des études réalisées aux États-Unis indiquent. À savoir que, lorsque l'action de l'entreprise X est au creux de la vague, les p.d.g. se négocient l'acquisition, en fort volume, de l'action en question. On devine la suite. Aux États-Unis, on a découvert il y a peu que la démesure sur le plan des salaires s'accompagnait d'une démesure égale sur le front des avantages divers et non

comptabilisés. On fera l'impasse sur un certain nombre d'études pour mieux se pencher sur celle signée par un universitaire et consacrée à l'usage des jets de compagnies. À la surprise de l'auteur, le point de chute le plus courant de ces avions est le suivant : le terrain de golf d'Augusta en Georgie. Inutile d'en rajouter.

En peu d'années, on est passé d'une certaine logique – l'alignement sur la performance –, à celle odieuse du ni vu, ni connu je t'embrouille. Car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit. Alors qu'on s'attendrait à ce qu'un p.d.g. soit payé en fonction de règles établies, voilà qu'on observe que les règles en question ont été réduites à une seule : la privatisation des profits et la socialisation des pertes et des risques.

**Serge Truffault,  
Le Devoir**

# Propositions choc du Médac

Adoptées à l'unanimité par les membres du conseil d'administration lors de la réunion tenue le 23 octobre 2006

## PROPOSITION # 1

**Il est proposé que soient divulgués aux actionnaires dans le rapport annuel de la banque les noms des « experts » en rémunération, la durée de leur engagement, les sommes qui leur sont versées, la firme à laquelle ils appartiennent, la grille d'évaluation dont ils se servent, et le cas échéant toute autre forme de rétribution qui leur est versée ou aux firmes qui leur sont apparentées.**

Les rémunérations stratosphériques des hauts dirigeants des sociétés ouvertes sont devenues au cours des dernières années l'objet d'une réprobation universelle. Il est temps que les actionnaires y mettent le holà ! Jean-François Khan, un des

grands patrons de la presse française écrit :

« Lorsque des grands patrons se votent eux-mêmes des rémunérations himalayennes, des retraites dorées ou des primes famineuses, cela

*prouve une déconnexion incroyable avec le réel, une forme de folie par égarement. Personne n'est 600 fois plus intelligent qu'un autre, encore moins 1 400 fois. Il faudrait exiger une taxation de 90 % des stock-options ».*

La culture de cupidité et de voracité qui s'est installée dans plusieurs sociétés ouvertes est un facteur de corrosion et de déliquescence, à l'origine de la multiplication des scandales qui fourmillent partout dans le monde industrialisé.

## PROPOSITION # 2

**Il est proposé que la rémunération des hauts dirigeants soit en relation avec le salaire moyen des employés, les coûts de la banque et ses succès financiers.**

Le ratio entre la rémunération des hauts dirigeants, incluant les options d'achat et le salaire moyen des employés de la banque doit être divulgué. La rémunération doit être allouée

en fonction des résultats financiers obtenus. Une étude récente du *Régime de pension des employés municipaux de l'Ontario* (OMERS) n'a pu établir aucune corrélation entre les

succès financiers de plus de soixante entreprises canadiennes cotées en bourse, dont la Banque Royale, et la rémunération des dirigeants. Il est donc logique de conclure que la

rémunération des dirigeants de la banque est fixée de façon arbitraire, au mépris des principes d'une bonne gouvernance et des intérêts des actionnaires.

## PROPOSITION # 3

**Il est proposé que les options sur actions (stock-options) allouées aux hauts dirigeants soient rigoureusement alignées sur la valeur économique ajoutée (VEA) de la banque.**

Les options sur actions consenties aux dirigeants privilégient l'accroissement de la valeur des actions à court terme, et cela au détriment des intérêts des actionnaires de la Banque. « Si les options peuvent être exécutables à court terme cela équivaut à verser de l'argent

*comptant*, dit Robert Bertram, vice-président exécutif du puissant régime de pension des enseignants de l'Ontario (Teacher's). *C'est se bercer d'illusion que de laisser croire que les options sont liées à la valeur de l'action. Clairement, l'intérêt des actionnaires n'est*

*pas pris en compte dans les plans d'octrois d'options d'achat ».*

On doit relier le coût et la levée des options à la création de la valeur pour les actionnaires. Si les bénéfices augmentent plus rapidement que les dettes, la valeur économique ajoutée est

positive. Si la valeur économique ajoutée (VEA) est positive, les dirigeants ont créé de la valeur pour les actionnaires, si la VEA est négative, ils ont mis en danger les avoirs des actionnaires, même si à court terme l'action se transige à une valeur supérieure.

**PROPOSITION # 4**

**Il est proposé qu'à partir d'un maximum de trois ans en date de la présente, le conseil d'administration de la banque soit composé d'un minimum d'un tiers de ses membres de sexe féminin.**

Le pourcentage de femmes qui siègent au conseil d'administration de la banque est ridiculement bas, conséquence d'une vieille et archaïque tradition qui relègue les femmes à un statut inférieur dans les grandes institutions financières

alors que ces dernières représentent plus de la moitié des diplômés des universités. Au Québec, 24 des sociétés d'État auront désormais pour obligation d'avoir **la moitié** des sièges de leur conseil occupés par des femmes. Cet exemple

devrait être suivi à plus long terme par la banque dont la représentativité actuelle est celle d'un âge presque canonique, illustration de la chasse gardée masculine des conseils d'administration de l'immense majorité des sociétés ouvertes.

À preuve, 30 % des conseils d'entreprises canadiennes ne comptent qu'une seule femme; 12 % en ont deux; 4 %, trois; 1 % quatre, et 1 % cinq, dont exceptionnellement, la Banque nationale du Canada.

**PROPOSITION # 5**

**Il est proposé que le rapport annuel comporte un résumé exhaustif des états financiers des filiales de la banque.**

L'article 157. (2) de la Loi canadienne sur les sociétés par action et 310 (2) de la Loi sur les banques stipulent que « *les actionnaires ainsi que leurs représentants personnels peuvent, sur demande, examiner gratuitement les états financiers des filiales et en tirer copie pendant les heures d'ouverture*

*des bureaux* ». Lorsque la compagnie s'oppose à la demande de consultation d'un actionnaire, cela entraîne de la part de ce dernier des frais judiciaires importants, rendant ainsi difficile ou illusoire la reconnaissance de ce droit qui serait en partie satisfaite par la publication dans le

rapport annuel d'un résumé des états financiers des filiales de la banque.

Au vrai, un actionnaire avisé ne peut exercer son vote que s'il possède des informations précises et vérifiées de toutes les activités de l'entreprise, incluant les filiales dont les

états financiers sont actuellement soustraits à l'examen des actionnaires. Une culture du secret est à l'encontre des principes d'une bonne gouvernance. Il est contre la logique et la nature des choses qu'une société cotée en bourse faisant appel à l'investissement public, soit à la fois ouverte et fermée !

**PROPOSITION # 6**

**Compte tenu des vives inquiétudes exprimées par de nombreux observateurs et régulateurs quant aux effets des fonds dits "de couverture" (hedge funds) sur la stabilité du système financier, il est proposé que la banque rende publique l'information sur sa participation, directe ou indirecte, dans ce type d'activités.**

*La puissance des hedge funds menace la planète finance*, titrait le supplément du *Monde économie* du 3 octobre 2006. Il est notamment fait état du fonds spéculatif américain Amaranth qui a perdu plus de 6 milliards US de dollars en deux jours en spéculant sur le

marché du gaz, soit plus que la moitié de ses actifs. Le journal rappelle l'effondrement d'un autre fonds américain LTCM qui avait obligé la Réserve fédérale de ce pays à baisser ses taux d'intérêt pour éviter des effets en chaîne sur le système financier. Le journal

LA PRESSE du 5 octobre 2006 révèle pour sa part que l'ACCOVAM (*Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*) recommande que les fonds spéculatifs devraient être réglementés pour protéger les investisseurs. Ce genre de fonds a triplé au cours des

dernières années. La plupart, basés dans les paradis fiscaux, restent opaques et échappent aux contrôles. Ils ne sont régulés qu'indirectement à travers la surveillance des banques dont ils sont les créanciers.

# Règlement des recours collectifs en vue !



Une entente de principe est intervenue entre Corporation Nortel Networks et le Médac quant au règlement éventuel de ce recours collectif. Dans ce contexte, le 27 juin 2006, la Cour Supérieure du Québec rendait certaines ordonnances préliminaires afin d'autoriser l'exercice du recours collectif à des fins de règlement uniquement et d'approuver les premiers avis aux membres.

Nortel devra ainsi payer pour sa « comptabilité créative » qui a faussé ses résultats financiers et entraîné la ruine de milliers d'investisseurs.

Les actionnaires ont perdu 15 milliards de dollars dans la

déconfiture de Nortel. Selon les accords de règlement basé sur l'évaluation de la capacité de payer de l'entreprise, Nortel versera à ses actionnaires 2,5 milliards de dollars américains, soit 575 millions comptant et le reste en actions, pour régler les deux recours collectifs qu'ils ont intenté contre l'entreprise. Les avocats estiment que sur le total des Fonds de règlement brut Nortel 1 et Nortel 2, un minimum de 200 millions US sera versé à des membres québécois. Nortel devra ainsi payer pour sa « comptabilité créative » qui a faussé ses résultats financiers et entraîné la ruine de milliers d'investisseurs.

Pourquoi deux accords de règlement ? C'est que Nortel a présenté de manière inexacte ses

revenus et bénéfices sur 2 exercices distincts.

Un des accords est relatif aux actions transférées entre le 24 octobre 2000 et le 15 février 2001 (dossier Nortel 1) et le 2<sup>e</sup> accord concerne des actions transigées entre le 24 avril 2003 et le 27 avril 2004 (dossier Nortel 2).

Le règlement proposé constitue le plus important règlement d'un recours collectif en matière de valeurs mobilières de l'histoire du Canada et un des cinq plus importants de l'histoire des Etats-Unis.

Si les accords de règlement sont approuvés par les tribunaux, les actionnaires qui y ont droit,

recevront un paiement à la conclusion de l'administration des règlements et après que lesdits tribunaux aient accepté leurs réclamations. L'audition de la cause devant la Cour Supérieure du Québec, présidée par la juge Michèle Monast, a eu lieu le 16 novembre dernier au Palais de Justice de Montréal. Selon les avocats, le règlement proposé constitue le plus important règlement d'un recours collectif en matière de valeurs mobilières de l'histoire du Canada et un des cinq plus importants de l'histoire des Etats-Unis.

## LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC A BESOIN D'UN SÉRIEUX DÉPOUSSIÉRAGE

La *Loi sur les compagnies du Québec* est archaïque et poussiéreuse. À titre d'exemple, contrairement aux dispositions des lois sur les banques et les sociétés ouvertes régies par les lois fédérales, les actionnaires ne peuvent faire des propositions aux assemblées annuelles d'actionnaires des compagnies incorporées au Québec. D'importantes entreprises, et non des moindres, comme l'Industrielle-Alliance et Métro, sont soustraites aux initiatives de transparence et d'imputabilité de leurs actionnaires.

Dans une lettre au ministre des Finances du Québec, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) passe en revue les dispositions de la *loi québécoise sur les compagnies* et suggère un train important de mesures propres à moderniser la loi et à donner aux actionnaires un contrôle raisonnable et efficace de la direction des sociétés qui font appel à l'investissement du public.

« *Le Médac œuvre au développement de la démocratie actionnariale et la formation qu'il propose et développe pour ses membres et le grand public doit en tenir compte.* » Tel est le sens de la résolution adoptée par le conseil d'administration à sa dernière réunion lors de l'adoption d'un plan triennal de développement du projet éducatif du Médac. « Nous devons favoriser la pleine et entière expression du libre choix de l'investisseur individuel quant au choix des produits financiers et des institutions et groupes qui les proposent, précise M. Normand Caron, conseiller en formation. Cependant, dans un tel contexte, les règles du jeu doivent être mieux définies et respectées par tous les acteurs des marchés financiers. »

Ce projet de formation prend donc forme : dès le début de 2007, fort d'un partenariat financier en discussion et fort prometteur avec des bailleurs de fonds institutionnels, il per-

mettra de mobiliser un nombre significatif des milliers de petits investisseurs québécois, de leur offrir une formation de qualité et une information continue en matière économique et financière et ainsi, développer un contrepoids permanent et bien structuré face aux dérèglements manifestes et latents des marchés financiers.

### UN PROJET SUR 3 ANS

Ce projet s'échelonne sur une période de 3 années. C'est le temps nécessaire pour mettre en branle un tel processus de "démocratisation actionnariale". Redonner confiance au petit investisseur, lui permettre d'avoir accès à des outils simples et performants de référence et de dépistage des produits variés offerts sur le marché, interpellé à l'occasion les manoeuvres douteuses, bâtir un réseau de formateurs et d'experts dévoués et à l'affût des "déviances" et prati-

ques dolosives qui minent la confiance et freine le développement économique du Québec.

### COMMENT ALLONS-NOUS RÉALISER CETTE FORMATION?

Le Médac a choisi une voie novatrice et porteuse d'espoir : la constitution d'une équipe permanente de "formateurs et formatrices Médac", choisis parmi les membres actuels et qui répondent aux critères et exigences du Médac pour le représenter. Ces personnes deviendront graduellement les yeux, les oreilles et la voix du Médac en différents milieux de travail et de vie. Leur principale mission sera de susciter chez les participants une réflexion sur leur statut d'investisseur et surtout, un désir de s'impliquer activement dans la défense et la protection de leurs droits. À leur tour, ceux-ci pourront devenir des ambassadeurs, des témoins, des multiplicateurs et des relais d'information dans leur milieu.

De plus, afin d'assurer une qualité de haut niveau de l'information livrée aux participants, une équipe d'experts "quasi-bénévoles" appuiera les équipes de formateurs Médac, exécutera les recherches nécessaires en fonction des besoins exprimés par les participants, collaborera avec les différents partenaires du Médac afin de trouver les meilleures solutions possibles aux problèmes soulevés lors des formations.

### CETTE FORMATION S'ADRESSE À VOUS

C'est d'abord et avant tout à vous, membres en règle du MÉDAC que s'adresse cette formation. Mais, par effet d'entraînement, nous pensons à ces milliers de québécois et de québécoises porteurs d'un titre en valeur mobilière et qui font en tout ou en partie l'autogestion de leur portefeuille boursier.

Cela vous intéresse...

COMPLÉTEZ CE COUPON DE **PRÉ-INSRIPTION** et ADRESSEZ-LE À :  
**M. Normand Caron**, conseiller en formation  
82 rue Sherbrooke ouest, Montréal (QC) H2X 1X3  
ou transmettez les informations par courriel à [admin@medac.qc.ca](mailto:admin@medac.qc.ca)

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

Je désire m'inscrire au programme de formation et souhaite obtenir le calendrier 2007 des cours et sessions

SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

## La boîte aux lettres...

✉ Je perçois les options d'achat des dirigeants d'entreprises publiques comme une forme de corruption institutionnalisée. Ces dirigeants reçoivent un salaire de base, des bonis, des avantages autres et comme si ce n'était pas suffisant ils diluent l'avoir des actionnaires avec leurs options d'achat qu'ils paient des pacotilles pour les revendent à prix fort. Est-ce que ma perception est fautive et est-ce que les gouvernements envisagent de mettre le couperet dans ces abus. Merci de votre attention!

Vincent D.

✉ Ce mouvement Médac est une nécessité absolue pour les petits actionnaires comme moi. Félicitations à votre équipe!

R. C.- Montréal

✉ Merci de défendre les droits des petits investisseurs et espérons que tous ceux qui ont été lésés par Nortel seront dédommagés et que les voleurs auront à rembourser les millions de \$\$\$ qu'ils ont empochés sur notre dos!

L. D.- Longueuil

✉ Étant un petit investisseur floué par les malversations des dirigeants de Nortel, je demeure confiant qu'une certaine justice sera un jour rendue!

C. N.- St-Jean-sur-Richelieu

## MICHAUD CONTRE GESCA

### Power Corporation dépose une requête extraordinaire Le Devoir, édition du 20 octobre 2006

Power Corporation a déposé une nouvelle requête dans sa démarche juridique visant à empêcher Yves Michaud d'avoir accès aux états financiers de Gesca. Invoquant la jurisprudence, la portée de la demande de M. Michaud et le préjudice que pourrait subir sa filiale propriétaire des médias tels La Presse et Le Soleil, Power souhaite que l'étude du dossier tombe sous le regard d'un seul juge compétent en la matière. Yves Michaud trouve la nouvelle salve de Power Corporation démesurée. « Ma requête est pourtant simple. Elle est d'une simplicité évangélique », a-t-il déclaré. Le président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC) réclame, à titre d'actionnaire de Power, l'accès aux états financiers de la filiale Gesca, détenue en propriété exclusive. « Je procède comme la loi me le permet. Eux, ils contestent cette loi. Ils disent même que Gesca est infinitésimale, qu'elle n'a pas d'influence sur les résultats d'ensemble. Mais ils en font tout un plat. »

## Recrutez un nouveau membre



**Coupon d'adhésion à remplir et à faire parvenir au MÉDAC**  
au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

### AVIS aux membres

Vous pouvez cotiser pour  
3 années pour 100\$.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_ \_ \_ \_ \_

Téléphone (bur.) : ( ) \_\_\_\_\_ Téléphone (dom.) : ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur : ( ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Membre individuel  35 \$      Membre institutionnel  250 \$      Contribution additionnelle libre : \_\_\_\_\_ \$

Chèque au nom du MÉDAC       ou      paiement par carte Visa

N° : \_ \_ \_ - \_ \_ - \_ \_ \_      Date d'expiration : \_ \_ / \_ \_

Signature : \_\_\_\_\_